



## Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace

Member de la Fédération des Pupilles de la Nation, affiliée à la Fédération Nationale  
André Maginot groupement 252

Président : **Paul Gérard NUNNINGER** 13 rue du cuir - 68720 LUEMSCHWILLER - Tél : 0389254236  
Adresse mail : [paul.nunninger@sfr.fr](mailto:paul.nunninger@sfr.fr) Site internet : [www.apoga.net](http://www.apoga.net)

Mesdames, Messieurs,

Ce courrier vous permettra de connaître un peu mieux l'évolution de notre association l'APOGA. Il remplace aussi l'Assemblée générale qui ne pourra pas se tenir en 2020.

Sur les fonts baptismaux de notre association à Ribeauvillé, Bernard Rodenstein et le comité fondateur avaient décidé de s'affilier à l'ANPNOGD\* (1). Sous l'égide de cette fédération, une grande manifestation avait été organisée à Paris. Le défilé avec des drapeaux de différentes associations et des banderoles précisait nos revendications et contestait le décret de 2000 qui avait laissé de nombreux pupilles de la Nation en dehors de toute reconnaissance. Ce défilé « du troisième âge » n'avait eu aucun impact médiatique. Les responsables avaient-ils oublié de contacter les médias ? Des consignes avaient-elles été données pour étouffer le mouvement ? Autant de questions sans réponses...

Lors de l'Assemblée générale de cette Fédération nationale à Colmar en mai 2007 un différend entre les dirigeants conduisit à une scission. Ce fut la création de l'APOGA. Ensuite Bernard Rodenstein avec en particulier Jean-Paul Kirmann, président de l'Association des Vosges, rejoints par d'autres régions quittant l'ANPNOGD fondèrent la Fédération des Pupilles de la Nation dont le siège social fut établi à Strasbourg.

Bernard Rodenstein élu président de la FPN engagea de nombreux recours en faveur d'une extension des décrets. La commission Audouin rassemblant les responsables des fédérations de pupilles de la Nation fut un fiasco. Bernard Rodenstein avait proposé la création du FIVIG\*(2) pour assurer le financement des indemnités souhaitées. Hélas les travaux de cette commission échouèrent face à l'obstination de l'Etat qui refusa le FIVIG et entérina le refus de toute extension de décret.



A droite, après les obsèques de Claude Jochem se sont retrouvés, avec le **Président de la FPN Bernard Garnier** et son épouse, venus de Normandie, les représentants de l'OPMNAM, Gérard Michel, Jean Hubert et le comité de l'APOGA.

En 2015, Bernard Rodenstein après un combat acharné sur tous les fronts démissionna de la FPN et de l'APOGA moralement usé par dix années de tractations vouées à l'échec.

Le 28 mai 2014 le comité a élu à la majorité moins deux voix Claude Jochem Président de l'APOGA. Ce dernier a poursuivi les actions engagées par son prédécesseur avec conviction. Malheureusement atteint par une maladie incurable, Claude décéda début 2018.



Le comité me désigna dans l'urgence pour prendre la relève. Un autre combat aux côtés de l'OPMNAM\* (3) s'engagea auprès des tribunaux français afin de demander la condamnation de l'Allemagne pour crimes contre l'humanité. Nous attendons la décision et le soutien de la France.

## Quel avenir pour les associations d'orphelins de la Seconde Guerre mondiale oubliés par les décrets de 2000, 2004 ?

Dans un contexte socio-économique dégradé il est opportun de se poser les bonnes questions concernant la légitimité et la pérennité de l'APOGA ainsi que des autres associations de pupilles de la Nation. Notre combat s'essouffle. Les réponses de l'Etat français en faveur d'une extension des décrets, plus particulièrement pour les orphelins des victimes de l'Alsace et de la Moselle annexées, sont négatives pour l'instant. L'Allemagne avait indemnisé les orphelins de certains collaborateurs en Europe et en France. Elle semble peu favorable à une indemnisation des orphelins de victimes, dans les régions qu'elle avait annexées. Les misérables et honteuses indemnisations par la FEFA\*(4) en faveur des incorporés de force vivants ou morts n'avaient pas tenu compte des orphelins, ayants-droits légitimes des Malgré-Nous.

Reconnaissons que la pandémie du covid 19 que nous traversons depuis de longs mois nous a tous atteint moralement pour certains physiquement. L'un d'eux Jean-Louis Ballis a réagi. Je vous livre le texte in extenso. Je vous laisse seul juge ; pour ma part je trouve ce message bien pessimiste mais aussi parfois lucide, nous sommes tous septuagénaires et octogénaires.

### **Le commentaire de Jean-Louis BALLIS mérite réflexion.**

**Je reprends intégralement les écrits de J-L.B :** « Cette pandémie montre notre vulnérabilité et que ce qui était vrai hier ne l'est plus demain. Donc je suis bien d'accord pour resouder nos liens, mais est-ce que nos revendications sont encore légitimes ? Personnellement je pense qu'il y a plus important dans l'avenir, revoir les services de santé, hospitaliers, donner plus de moyens et de considérations aux personnels soignants entre autres. Si depuis 20 ans on nous répond que l'état n'a pas les moyens pour nous donner la même indemnisation qu'aux descendants juifs ou de déportés politiques il y aura encore moins de moyens demain et dans le futur.

Si les Juifs et déportés ont été indemnisés et pas nous, c'est peut-être que nous nous y sommes mal pris ou n'avons pas eu les bons soutiens, alors pour moi ce chapitre est clos. Je pense que cette indemnisation ne nous ramènera pas nos parents et que nous avons tous atteint l'âge de la retraite que nous touchons alors que les générations futures ne sont pas certaines d'en recevoir une. D'ailleurs je suis persuadé et je le répète depuis des années que nous n'avons rien à attendre ni de la France ni de l'Allemagne. Nous avons tous plus de 75 ans et avons je pense décemment vécu jusqu'à présent sans ce pécule alors on arrivera bien à vivre encore quelques années sans. Nous avons tous une carrière derrière nous et avons tous pu faire en sorte d'avoir droit à une retraite. Et puis pourquoi nous stresser, nous énerver et peut-être nous pourrir le restant de notre vie pour de revendications qui n'aboutiront jamais.

Je considère que cet argent serait mieux employé dans la santé et le redressement de notre économie future.

Je vous souhaite à tous et toutes de rester en bonne santé, santé que personne ne peut acheter. Avec mes salutations amicales. » J-L. B.

Nos revendications sont-elles encore légitimes ? N'aboutiront-elles jamais ? Nous sommes nous mal pris faute de bons soutiens ?

Si nous cédions aujourd'hui nos engagements et le soutien de nos adhérents auront été vains et l'espoir d'une reconnaissance de la souffrance de nos parents perdu. Le parcours chaotique des orphelins ignoré et même méprisé. Les membres fondateurs de notre association créée à la suite du décret inique de juillet 2000 avaient-ils eu tort ? Avaient-ils fait de mauvais choix, pris de mauvaises décisions ?

Il faut reconnaître que protester en ordre dispersé n'était pas la meilleure stratégie. Les égos de certains, les sensibilités, toutes associations confondues, auront été contre-productifs. Nous devons néanmoins mitiger notre jugement. Nos groupes de pression auront eu le mérite d'apporter la vérité sur l'incorporation forcée et le drame des Malgré-Nous de la Seconde Guerre mondiale, contrairement à certaines idées reçues.

Doit-on cependant abandonner nos revendications à cause du contexte économique mondial ? Chacune et chacun d'entre-nous aura en âme et conscience sa propre réponse ...pourtant !

**Le choix de notre avenir nous appartient, ne laissons pas à d'autres de décider !**

Aujourd'hui certains courants politiques citent le Général de Gaulle en exemple. Pour ma part je ferai mienne la phrase du Général de Gaulle.

« *Soyons fermes purs et fidèles ! au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé* » C'est du moins l'idéal que je partage.

C'est le même homme qui avait déclaré en 1947 à la suite du procès des criminels de guerre nazis :

« *Les Alsaciens- Lorrains ont souffert, bien plus que d'autres français de l'extrême barbarie nazie, parce qu'ils ont été mis à la pointe du combat pour la France, ils n'ont jamais été plus près du cœur de la Nation, ils ont été incorporés de force dans les régiments allemands sans pouvoir dire non, sous peine de voir leurs familles anéanties, soit déportées dans les camps de concentration en Allemagne, soit gazées ou exécutés à Schirmeck* »

Nous affirmons que notre combat pour la reconnaissance d'un statut spécifique mettant en cause l'extrême barbarie nazie est juste à plus d'un titre. Comme le Général de Gaulle nous estimons que les Alsaciens et les Mosellans avaient été injustement lâchés par la France. Pourtant ce fait historiquement reconnu semble ignoré par l'Etat français dans toutes ses réponses.

### **Pour rappel en Alsace Moselle à partir de 1940 :**

Nos deux régions sont soumises à une série d'épreuves de plus en plus cruelles : évacuation de la population civile du bord du Rhin : la défaite de 1940 et ses destructions ; l'annexion de fait à l'Allemagne ; les expulsions de plusieurs milliers de personnes ; intense propagande pour gagner les Alsaciens et les Mosellans à l'idéologie hitlérienne et devant l'échec de cette politique, établissement d'un régime de terreur avec ses emprisonnements, ses déportations ses exécutions ; mobilisation des hommes de 17 à 38 ans forcés de servir et souvent de mourir sous un uniforme détesté (soit 130 000 incorporés de force et 40 000 morts ou disparus.)

### **Conclusion de ce chapitre.**

Aujourd'hui plus que jamais un Etat se doit d'agir pour assurer sa cohésion sociale. Mais il a ouvert une boîte de Pandore en excluant, dès 2000, des dispositifs favorables aux autres victimes de la barbarie nazie les Alsaciens Mosellans, laissés à la disposition des Allemands. Reconnaissons-leur le statut de déporté militaires qui leur a été refusé en raison de pression politique déplorable. Posons-nous la question : qu'aurions nous fait à leur place ?

Ces malheureux la plupart des jeunes gens se sont sacrifiés pour protéger leur famille menacée de représailles s'ils n'obtempéraient pas. Se poser la question est déjà un début de prise de conscience. S'ils ont accepté « l'inacceptable c'est par l'identification de façade à leurs tyrans. En psychanalyse on parle d'un mécanisme de défense mieux connu sous l'expression « syndrome de Stockholm »

-----

### **La loi de Concorde nationale adoptée à l'unanimité des élus en 1917 en faveur des orphelins de guerre a été rompue en 2000, jetant un profond malaise pour une partie de la Société française.**

S'il est acquis que la France de Pétain a organisé les arrestations et le transport en masse des familles juives vers l'Allemagne, cette dernière est seule responsable de la Shoah. Certes on devait réparation aux familles juives victimes de la barbarie nazie comme on doit réparation à nos familles.

Pourquoi 45 ans après ce génocide par les Allemands Lionel JOSPIN Premier ministre avait-il pris la décision d'un décret le 13 juillet 2000 au nom de la France sans débat parlementaire ? Le délai légal de recours au conseil d'Etat de deux mois rendait difficile voire impossible toute question prioritaire de constitutionnalité pour ouvrir un débat sur la légalité du décret.

La sacralisation des victimes de la Shoah pour justifier le décret est surprenante. Le sacré est immatériel, ne se monnaie pas. De plus la loi avait antérieurement déjà prévu la possibilité pour les victimes juives spoliées une indemnisation pour les pertes de leurs biens. (*Ordonnance du 21 avril 1945 « sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle » destinée à permettre aux victimes de récupérer leurs biens- DNA du 20 juillet 2020 -*)

Selon le Conseil d'Etat, la communauté juive a bénéficié d'un certain nombre de dispositions d'indemnisations par la France et l'Allemagne. Or la double indemnisation est illégale. Malheureusement la liste des indemnisés aurait disparu

des archives. Ne nous taxons pas d'antisémitisme, nous ne défendons que nos droits d'orphelins de guerre : nous sommes nous aussi victimes de l'extrême barbarie nazie même si c'est différemment.

### **Deux poids deux mesures**

En quinze ans, nous avons adressé de nombreux courriers à tous les niveaux de l'Etat\*(*en annexe lettre, entre-autre à madame Darrieussecq*). Une réponse émanant du directeur de cabinet détaille les dispositifs d'aides aux familles des victimes en Alsace Moselle. Nous savons qu'actuellement les indemnisations des ayants droits des décrets de 2000 qui avaient optés pour une rente mensuelle s'élèvent à 150 000 euros sur vingt ans par personne. Les aides ponctuelles précisées par le directeur de cabinet en cas de difficultés passagères distribuées par les ONACVG\*(5) départementales sont au maximum de 1000 euros. Elles se passent de commentaires. Souvent les personnes en difficultés rechignent pudiquement à déposer des demandes auprès des ONACVG.

Nous considérons que l'obstination de l'Etat français et des tribunaux administratifs à ne pas reconnaître discriminatoire le décret de juillet 2000 est un grave désaveu de la Concorde nationale.

### **Reconnaissance d'une erreur d'appréciation**

En juillet 2004 l'Etat français a établi une nouvelle approche de la question. Néanmoins ce nouveau décret repose sur une nouvelle injustice : en quoi les résistants morts les armes à la main n'ont-ils pas les mêmes droits que ceux arrêtés, emprisonnés puis exécutés ? Voilà une reconnaissance ambiguë de la barbarie nazie ! L'Etat français a fait preuve une fois de plus de mauvaise foi. Par ce raisonnement sont oubliés :

- Les orphelins de parents incorporés de force déportés militaires.
- Les orphelins de nombreuses victimes civiles qui ont périés sous les bombardements ou du fait de la guerre.

### **Le négationnisme.**

En 2016 l'Assemblée nationale a adopté un amendement pénalisant la négation ou la banalisation des crimes contre l'humanité, alors qu'auparavant seule était condamnable la négation de la Shoah.

Nous sommes au cœur du problème de l'annexion et de l'incorporation forcée en Alsace et en Moselle car pour ces victimes nous souhaitons que l'Allemagne soit condamnée pour crime contre l'humanité.

Partant de cette règle, en ne nous accordant pas cette légitimité, la France et l'Allemagne ne pourraient-elles pas être accusées de négationnisme ?



A gauche  
Réunion à Handschuheim  
Presse régionale  
OPMNAM Gérard Michel  
ADEIF\*(5) André Hugel  
APOGA Gérard Nunninger  
A droite G. Nunninger  
Président de l'APOGA  
Secrétaire ADIRP68 – FNDIRP\*



L'OPMNAM du président Gérard Michel avec son staff et l'APOGA par mon engagement à leurs côtés, avons d'une même voix déposé plainte auprès des tribunaux français contre l'Allemagne pour crimes contre l'humanité.

En même temps avec le concours d'Andréas Schoellen, un avocat allemand, plainte a été déposée auprès d'un tribunal allemand afin d'obtenir la reconnaissance de victimes pour nos pères incorporés de force morts sous l'uniforme allemand ; ainsi pourrait-on envisager une réparation financière pour les orphelins, ayants droits des victimes.

Ces démarches quoique lentes vont dans le bon sens : les incorporés de force ont été obligés de porter l'uniforme allemand et de prêter serment au Reich. Les victimes étaient donc allemandes en application de la législation du Reich. Nos actions juridiques menées en France et en Allemagne ont à affronter les arcanes des pouvoirs politiques et

de l'administration. Ce n'est pas une mince affaire. Qu'advient-il du martyr des « Malgré- Nous » déportés militaires ?

Seront-ils reconnus en tant que victimes de l'extrême barbarie ou bien seront-ils sacrifiés à une cause qui ne sera ni sacralisée ni humainement reconnue ? Pour l'instant nous restons dans l'expectative !

Pour nous pupilles, souffrances, préjudices et absence d'un père protecteur seront-ils enfin pris en compte ?

### **L'avenir des associations des Orphelins de guerre de la Seconde Guerre mondiale.**

Même si la relève s'annonce aléatoire : nous avançons tous en âge, continuons à nous manifester par notre présence quant à nous responsables associatifs, en dehors de la reconnaissance faisons acte de présence aux commémorations.

Tournons-nous autant que faire se peut vers les jeunes générations en intervenant dans les établissements scolaires pour apporter notre témoignage au même titre que les associations de déportés et de résistants.

Mettre face à leurs responsabilités les élus timorés qui refusent de s'engager à nos côtés. Les élections nous donnent un pouvoir, utilisons nos voix à bon escient et faites-leur savoir.

### **Conclusion générale.**

Si les orphelins des martyrs de la Shoah ont été reconnus et convenablement indemnisés, il en existe d'autres qui ne le sont pas encore aujourd'hui. C'est le cas des orphelins des incorporés de force et des morts civils de l'Alsace et de la Moselle eux aussi comme leurs parents ont été victimes de l'extrême barbarie nazie. Les parents des uns comme des autres sont partis, les orphelins ont tous connu des souffrances, ont tous vécu un calvaire.

Ce qui est choquant c'est la discrimination entre orphelins et la notion particulièrement négative de l'équité avec des reconnaissances entre orphelins à géométrie variable. Il n'existe à ma connaissance aucune jauge en capacité de mesurer les souffrances des différents orphelins. La Concorde nationale a souffert de cet état de chose et en souffrira encore tant que des hauts fonctionnaires et les décideurs politiques refuseront d'appliquer une justice équitable à tous. Quelle que soit la façon dont ils sont morts, nos parents se sont tous retrouvés un jour face à leurs bourreaux. Pour les enrôlés de force morts au front et dans les camps (Tambov – Kirsanov) eux aussi sont des victimes, sans jouer sur les mots, de l'extrême barbarie nazie. Pour nous le combat n'est pas terminé et tant que nos adhérents nous font confiance nous gardons l'espoir d'obtenir enfin gain de cause avec la réhabilitation des « Malgré nous » pour l'ultime.

*Luemschwiller, le 8 septembre 2020*

Président de l'APOGA : Gérard NUNNINGER.

Secrétaire de l'APOGA Marie Louise BEDIN

1° ANPNOGD – Association Nationale des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre et du Devoir.

2° FIVIG – Fond d'Indemnisation des Victimes et Invalides de Guerre (La logique pour alimenter ce fond était de prélever une commission sur les ventes d'armes)

3° OPMNAM – Orphelins Pupilles de Malgré Nous d'Alsace Moselle

4° FEFA – Fondation Entente Franco-Allemande

5° ONACVG – Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Sites internet consultables gratuitement :

ADIRP686-FNDIRP- Association départementale des internés et résistants patriotes Haut-Rhin - Fédération nationale des déportés internés résistants patriotes

[www.apoga.net](http://www.apoga.net)

[www.malgré-nous.eu](http://www.malgré-nous.eu)

[www.federation.pupilles.free.fr](http://www.federation.pupilles.free.fr)

**Rapport succinct des informations légales pour l'assemblée générale extraordinaire 2019 par courrier**

L'année 2020 est perturbée par la pandémie mais 2019 avait été riche en réunions et en interventions avec d'une part la Fédération des Pupilles de la Nation (FPN) présidée par Bernard Garnier et le secrétaire Jean-Paul Kirmann qui est également le président de la section des pupilles de la Nation des Vosges ;

D'autre part nos relations avec Gérard Michel président de l'OPMNAM vont dans le bon sens grâce à la volonté de part et d'autre de partager le même combat.

De nombreuses réunions et autres séminaires eurent lieu en 2018 et 2019 à l'initiative de l'OPMNAM, auxquels des membres de l'APOGA se sont associés à Saverne, Handschuheim, Strasbourg et St Hippolyte.

Notre trésorier René Cron s'est particulièrement dévoué à l'organisation de la gestion de l'APOGA. Il est seul maître de la trésorerie et des paiements. Cela représente un travail long et minutieux qu'il maîtrise à la perfection.

**Résumé du bilan comptable qui est à approuver :**

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 avoir en compte au crédit agricole	1506, 98 €
Recettes cotisations et dons	7908, 00 €
Solde au 31 décembre 2019	9951, 98 €
Dépenses en 2019	- 8818, 09 €
<b>Bilan positif au 31 décembre 2019</b>	<b>+ 1133, 89 €</b>

Les réviseurs aux comptes Messieurs Fretz et Tugler attestent de la bonne gestion de la comptabilité de l'APOGA et demandent à leurs membres de donner quitus au comité et au trésorier.

Notre secrétaire Marlyse Bedin toujours concise dans ses rapports de réunions (rapport AG 2019 joint en pièce annexe) est aussi la déléguée de notre association à la commission des Affaires mémorielles de l'ONAVG à Colmar, Elle est toujours présente aux cérémonies et dépôts de gerbes lors des commémorations.

Les membres de l'APOGA porte-drapeaux : Bernard Reichenauer – drapeau ADEIF - Joseph Nunninger drapeau UNC (48 ans d'activité de porte-drapeau) Jean-Pierre Nunninger drapeau FNDIRP\* et moi-même pour le drapeau de l'APOGA.

De nombreux et fidèles membres du comité de l'APOGA sont régulièrement présents aux manifestations patriotiques dans notre région. On peut retrouver la liste des membres du comité sur notre site internet : [www.apoga.net](http://www.apoga.net).

**Les modifications de nos statuts qui sont à approuver :**

- 1) a) Suppression : Ancien siège social - 78a, avenue de la République - 68000 COLMAR
- b) Suppression : ancien siège social – 3, rue Georges Stoffel 68127 - Saint Croix en Plaine

**2) Nouveau siège social APOGA 13, rue du Cuir - 68720 Luemschwiller**

Modifications Article 2

- a) Rajouter « et de la Moselle »
- b) Rajouter « Non seulement celui »
- c) Rajouter « mais aussi les orphelins des innocentes victimes civiles et victimes collatérales de ce conflit des régions annexées »

Modification Article 9

- a) Rajouter « En cas de contexte particulier, par exemple pandémie, le vote par correspondance après réception de toutes les informations nécessaires est admis pour les adhérents à jour de cotisation »

- 3) Modification Article 13; Augmentation du nombre de Vice-président qui passent de deux à « trois Vice-présidents avec une répartition équitable par secteur géographique en Alsace et Moselle »

*Luemschwiller, le 8 septembre 2020*

Président de l'APOGA : Gérard NUNNINGER.

Secrétaire de l'APOGA Marie Louise BEDIN

